

## COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

### SÉANCE DU 13 AVRIL 2023 CONVOCATION DU 7 AVRIL 2023

Le 13 avril 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.  
Nombre de Conseillers : 19

#### PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

#### PROCURATION :

M BAERT à M CHOCRAUX  
Mme SINIARSKI à Mme THELLIER-CUVELIER  
Mme DA SILVA à M DESPREZ

#### ABSENT EXCUSÉ :

M LAGANGA

**Secrétaire de séance** : Julie DELTOUR

### DÉLIBÉRATION N°23/2023

#### Approbation des nouveaux statuts du SIVOM.

Notre commune est membre du SIVOM Grand Sud de LILLE depuis de nombreuses années. Suite à la sortie des communes appartenant à la Métropole Européenne de Lille par décision de Monsieur le Préfet en date du 19 mai 2022, les élus du SIVOM ont adopté à l'unanimité des nouveaux statuts en Conseil Syndical le 27 septembre 2022.

En effet, comme le SIVOM compte désormais 15 communes membres au lieu de 33 avant 2022, et comme le siège ne peut plus être à SECLIN (qui n'est plus membre du SIVOM), l'adoption de nouveaux statuts était rendue nécessaire.

Il a été décidé en Conseil Syndical que :

le « nouveau » SIVOM se nommerait « SIVOM Pévèle-Carembault »,  
le siège se situerait à la mairie de TEMPLEUVE-EN-PEVELE (commune du Président actuel du SIVOM),  
les deux compétences porteraient sur « la protection et la défense des intérêts des populations concernées par les nuisances liées à l'aéroport de Lille-Lesquin », d'une part, et sur « la protection et

la défense des intérêts des populations affectées par la saturation des infrastructures de transport –  
veille active sur toutes les formes de mobilité ».

Les statuts complets sont joints en annexe.

Conformément à la réglementation en vigueur, il vous est proposé que ces statuts votés en Conseil  
Syndical du SIVOM soient maintenant approuvés par le Conseil Municipal de notre commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (**18 voix pour**) les nouveaux statuts du SIVOM.

Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 18 AVR. 2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 18 AVR. 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 059-215901299-20230413-13042023\_D23BP-DE

